



Fédération nationale pour l'inclusion des personnes
en situation de handicap sensoriel et DYS en France
Reconnue d'utilité publique

- Communiqué de presse -

La rentrée scolaire 2020/2021 vue par la FISAf¹

Constats et propositions

Dans une société inclusive, chaque enfant a accès à une scolarisation de qualité, adaptée à ses besoins particuliers. Le droit à l'école pour tous affirme que tout enfant en situation de handicap est de droit un élève. Depuis la loi du 11 février 2005, le handicap est envisagé dans une dimension sociale globale, destinée à favoriser l'autonomie et l'inclusion scolaire à travers deux principes majeurs : l'accessibilité (l'accès aux savoirs, en particulier grâce aux adaptations pédagogiques) et la compensation (notamment à travers les mesures énoncées dans le Projet personnalisé de scolarisation).

L'Education Nationale garantit l'accès au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Pour les enfants en situation de handicap sensoriel et des troubles Dys, la mise en œuvre des mesures validées par la CDAPH, en matière d'accessibilité et de compensation, se décline le plus souvent en partenariat avec les établissements et services médico-sociaux spécialisés, lesquels ont comme première mission de favoriser l'autonomie du jeune élève, en prenant en compte ses spécificités, ses capacités, ses projets et son environnement de vie.

Nous constatons que la dynamique en faveur de l'école inclusive s'est poursuivie au cours de cette rentrée 2020 malgré le contexte singulier de crise sanitaire qui est le nôtre. L'engagement des acteurs de l'éducation nationale et du secteur médico-social, resté constant durant ces derniers mois, a permis le maintien de l'accueil des élèves en situation de handicap en présentiel.

Néanmoins, ce contexte a aussi été révélateur des difficultés que rencontrent encore trop souvent les élèves en situation de déficience sensorielle et de troubles des apprentissages dans le cadre scolaire. Au-delà des constats, nous souhaitons, à travers cette contribution, proposer des axes d'amélioration car nous partageons une double conviction : la scolarisation de tous les jeunes en situation de handicap, dans le respect et l'attention portés à leurs différences, est une nécessité absolue. Elle ne peut se concrétiser qu'à travers une coopération renforcée entre tous les acteurs dans le cadre d'un service public de l'école inclusif et efficient.

¹ Fédération nationale des établissements et services employant des professionnels de l'accompagnement agissant en faveur de l'inclusion des personnes en situation de déficiences sensorielles et Dys

Selon la FISAF, cinq points-clés sont à prendre en considération prioritairement :

- ✚ **Une réflexion conjointe des conséquences de la crise Covid sur les élèves en situation de handicap sensoriel et DYS**
- ✚ **Un partenariat à conforter entre l'Éducation Nationale et le secteur médico-social pour une plus grande accessibilité des apprentissages**
- ✚ **Un exemple de coopération à poursuivre : la sensibilisation et l'accompagnement des équipes pédagogiques dans les établissements scolaires par les services médico-sociaux**
- ✚ **Une inscription forte des acteurs de la déficience sensorielle dans les dispositifs intégrés mais une nécessité d'apporter des réponses harmonisées au regard d'une analyse partagée des besoins sur l'ensemble du territoire national**
- ✚ **Un déploiement généralisé sur les territoires de services et d'instances visant la coordination et la complémentarité des interventions**

En guise de conclusion provisoire pour aller plus loin ensemble...

Nous portons tous une ambition commune : parvenir à une scolarisation inclusive des élèves en situation de handicap réussie en prenant en compte leurs besoins, leurs projets et leurs capacités, tout au long de leur scolarité, et en favorisant au maximum leur autonomie pour une réelle insertion sociale et professionnelle par la suite.

Car si la scolarisation n'est pas une finalité, elle constitue une étape indispensable pour que chaque personne en situation de handicap accède à l'autonomie et à l'exercice plein et entier de sa citoyenneté.

Globalement, les actions menées depuis plusieurs mois ont été saluées pour leur efficacité et leur réactivité. Ces réussites collectives ont été rendues possibles dans ce contexte grâce au professionnalisme de tous et au renforcement de la coopération que cette période suscite.

Il nous faut maintenant généraliser ce qui fonctionne et renforcer le cadrage national, notamment par la publication des décrets attendus depuis plusieurs mois, afin de contribuer à l'harmonisation des pratiques et assurer ainsi une équité de traitement sur l'ensemble des territoires.

Il faut renforcer les moyens là où cela est nécessaire, continuer d'innover avec la mise en place des plateformes médico-sociales, apporter de la souplesse administrative, tout en préservant l'agilité et l'ingéniosité des acteurs de terrain.



Pour conforter le partenariat entre l'Education Nationale et le secteur médico-social, nous préconisons des conventionnements dans des logiques pluri-annuelles, prévoyant des modalités d'ajustements, suite à des temps annuels de concertation.

La crise sanitaire perdure et les mesures sanitaires liées au re-confinement se durcissent. La continuité des enseignements scolaires pourrait être rendue plus difficile pour les élèves en situation de handicap. D'ores et déjà, nous savons que les enfants scolarisés en école primaire, dès l'âge de 6 ans, devront porter un masque, ce qui perturbera les acquisitions pédagogiques et la relation des enfants malentendants, notamment avec leurs camarades, et pourrait conduire à un isolement de ceux-ci. Il nous faut donc anticiper les difficultés et réfléchir ensemble aux solutions à proposer.

Enfin, cette nouvelle étape de la crise ne doit pas donner lieu à une remise en cause des collaborations efficientes en cours mais au contraire nous amener davantage encore à mettre en synergie nos ressources, à dialoguer, à reconnaître nos expertises mutuelles et à favoriser les actions basées sur la transdisciplinarité.

A propos de la FISAF :

En savoir plus : www.fisaf.fr

La FISAF, Fédération nationale pour l'Inclusion des Personnes en situation de handicaps sensoriels et DYS, fédère 180 associations, établissements et services qui accueillent, forment et accompagnent plus de 16 000 personnes en situation de handicap sensoriel grâce à un réseau de 6 000 professionnels experts en déficience sensorielle.

Contacts presse :

f.deloriere@fisaf.asso.fr

d.narcam@fisaf.asso.fr